

Services techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/VB

DECISION N° 2026/192

OBJET : Marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux secs conclu avec la société SATELEC

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

VU l'arrêté n° 2026/148 de délégation de signature, en matière de marchés publics et de délégations de service public à Madame LAMOTH, Conseiller Municipal délégué,

VU le code de la commande publique applicable au 1^{er} avril 2019,

CONSIDERANT que la Commune a lancé un marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'enfouissement de réseaux secs,

CONSIDERANT que le montant maximum de cet accord cadre est de 4 000 000 € HT sur la durée totale du marché qui est de 4 ans,

CONSIDERANT que le montant cité supra étant inférieur au seuil des procédures formalisées, le représentant de la personne publique a lancé un marché à procédure adaptée,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé pour insertion et publié au journal LE MONITEUR et LES ECHOS (identifiant 560890) le 31 mars 2026 et est également paru sur le profil acheteur et le site internet de la Commune,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres a été fixée au 21 mai 2026 à 16h00,

CONSIDERANT que 3 plis ont été reçus,

CONSIDERANT que lors de la séance du 27 mai 2026, le représentant de la personne publique a procédé à l'ouverture des plis et à l'enregistrements des candidatures et a écarté une candidature déclarée irrecevable,

CONSIDERANT que les deux autres offres ont été déclarées recevables et confiées au service Voirie pour analyse, en tenant compte des critères de choix énoncés infra et de leur pondération :

- Prix des prestations 40,0%
- Moyens humains et matériels mis à disposition par l'entreprise pour l'exécution du marché 25,0%
- Mesures d'engagement pris par le candidat pour l'exécution du marché 20,0%

- Procédures de traçabilité des lieux de déchets et localisation des lieux de décharge
15,0%

CONSIDERANT qu'au regard des critères de jugement des offres et du rapport d'analyse des offres, il ressort que l'offre suivante est économiquement la plus avantageuse :

- SATELEC, 24 avenue du Général de Gaulle – 91170 VIRY-CHATILLON

D E C I D E

D'APPROUVER et de SIGNER le marché ainsi que tous les documents y afférents relatifs aux travaux d'enfouissement de réseaux secs sur le territoire de Yerres avec la société suivante :

- SATELEC, 24 avenue du Général de Gaulle – 91170 VIRY-CHATILLON

DIT que les travaux seront rémunérés par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix, dans la limite de 4 000 000 € HT sur la durée totale du marché,

DIT que le marché prend effet à compter de sa notification,

DIT que le marché est conclu pour une durée de 4 ans ferme à compter de la date de notification,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN